

## Conditions générales

1. Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les prestations de services fournies par la société civile sous forme de SCRL ATALEX (ci-après « ATALEX ») à ses clients. Les présentes conditions générales sont portées à la connaissance des clients par leur adjonction à la lettre de mission. Un exemplaire des présentes conditions générales est également disponible sur le site Internet de la société : [www.atalex.be](http://www.atalex.be) . Dès lors, chaque fois qu'un client fait appel aux services de ATALEX, il est réputé avoir pris connaissance des présentes conditions générales et accepter celles-ci sans réserve.
2. D'éventuelles conditions générales contraires du client ne seront applicables que moyennant acceptation expresse, préalable et écrite de la part de ATALEX. Sauf publication ou communication par ATALEX, sous quelque forme que ce soit, d'une version plus récente, les présentes conditions générales s'appliqueront également à toutes les relations futures entre parties. Sauf en cas de publication ou communication par ATALEX d'une version plus récente, tout complément, modification ou dérogation doit être expressément et préalablement accepté par écrit par ATALEX.
3. Même si le client contracte avec un collaborateur déterminé de ATALEX, le contrat est réputé exister entre le client et ATALEX et celui-ci décide librement de l'affectation des différentes missions à tel ou tel collaborateur ou du remplacement d'un collaborateur par un autre, sans que le client ne puisse s'y opposer. Cependant, ATALEX s'efforcera, dans la mesure du possible, d'affecter les missions selon les préférences du client.
4. Le cas échéant, ATALEX pourra, à sa discrétion, faire appel à des avocats, notaires, experts-comptables, réviseurs d'entreprises ou autres conseils externes dans le cadre de l'accomplissement de sa mission. Cependant ATALEX obtiendra préalablement l'assentiment du client, qui peut être oral et tacite.
5. ATALEX s'engage à exécuter ses prestations dans des délais raisonnables et, en cas de délais spécifiquement convenus, à déployer des efforts raisonnables pour respecter ceux-ci. ATALEX ne pourra en tout état de cause être tenu responsable en cas de dépassement des délais imputables au client, à des tiers ou à un cas de force majeure.
6. Tous les collaborateurs de ATALEX sont soumis au secret professionnel. L'ensemble des courriers, avis et opinions transmis par ATALEX au client le sont sous la condition expresse que le client en respecte la confidentialité. Le client ne pourra en transmettre le contenu à des tiers que moyennant l'accord exprès, préalable et écrit de ATALEX.
7. Les courriers, avis et opinions émanant de ATALEX sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle et ne peuvent être utilisés ou reproduits que moyennant l'accord exprès, préalable et écrit de ATALEX. Ils sont spécifiques à un client et à une situation donnée et ne peuvent être transposés à d'autres situations ou d'autres personnes, sans une nouvelle analyse de la part de ATALEX.
8. La responsabilité tant contractuelle qu'extracontractuelle de ATALEX pour tous

dommages matériels ou immatériels tels que le dommage moral, perte de clientèle, de production, de temps, de données, d'opportunités commerciales, etc., causés au client est limitée au montant de la garantie de l'assureur responsabilité civile professionnelle de ATALEX. Le montant applicable au cas par cas sera communiqué par ATALEX au client à première demande de celui-ci. Le client garantit ATALEX contre tout recours d'un tiers qui serait formé en raison de l'exécution par ATALEX d'une mission pour le compte du client, sauf en cas de faute de ATALEX.

9. Sauf convention contraire établie entre le client et ATALEX, celle-ci facture ses prestations et frais sur la base de ses taux habituels qui sont adaptés chaque année à l'évolution des prix et du marché, sans avertissement préalable. ATALEX se réserve le droit d'exiger le paiement d'une provision avant l'accomplissement de toute prestation.
10. Sauf convention contraire, toutes les factures de ATALEX sont payables dans les trente jours fin de mois à date de la facture sur le compte bancaire indiqué. A défaut de paiement, toutes les prestations des collaborateurs de ATALEX seront automatiquement suspendues, jusqu'à régularisation complète du paiement. ATALEX ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un quelconque préjudice direct ou indirect causé du fait de cette suspension de ses prestations. Les intérêts de retard et l'indemnité complémentaire, prévus par la Loi du 2 août 2002 relative à la publicité trompeuse et à la publicité comparative, aux clauses abusives et aux contrats à distance en ce qui concerne les professions libérales, sont dus à partir de la date de la facture et sans mise en demeure. L'indemnité forfaitaire s'élèvera à 10% du montant de la facture. Les frais de paiement ou de change sont à charge du client. Toute réclamation concernant une facture devra être adressée à ATALEX, par

courrier recommandé, dans les 15 jours de la réception de la facture. A défaut, la facture sera irrévocablement considérée comme acceptée.

11. Si, après la conclusion du contrat, des circonstances imprévisibles ou imprévues surviennent qui rendent son exécution par ATALEX plus difficile ou plus onéreuse, ATALEX est autorisée à suspendre ou à adapter ses obligations à due concurrence.
12. Le droit belge est applicable aux relations entre ATALEX et le client. En cas de contestations, les tribunaux de Nivelles sont seuls compétents.
13. Au cas où une des clauses ou une partie d'une des clauses des présentes conditions générales serait déclarée nulle ou non applicable, toutes les autres clauses resteront d'application.

### **Tarifs horaires**

- comptables juniors : de 50 € htva / heure à 60 € htva / heure ;
- comptables séniors : 85 € htva / heure ;
- experts-comptables : 85 € à 110 € htva / heure ;
- juristes-fiscalistes et conseils fiscaux : 110 € htva / heure ;